Question René Thomet **N° 839.05**
Buanderie cantonale

Question

Les commentaires aux comptes 2004 de la Direction de la santé et des affaires sociales ont relevé le résultat positif de la buanderie des établissements de Marsens (BEM). Cependant, il a été fait mention de la question du renouvellement des installations qui devrait intervenir sous peu. Des bruits courent sur l'abandon pur et simple de la BEM. Je demande au Conseil d'Etat :

1. Qu'en est-il d'un projet de buanderie cantonale ?
2. Si l'idée d'une buanderie cantonale devait être abandonnée, quelle(s) solution(s) peut-on entrevoir pour traiter le linge actuellement traité par la BEM ?
3. Le Conseil d'Etat souhaite-t-il associer les clients de la BEM, principalement les EMS, à la réflexion sur l'avenir de la BEM ?
4. Le Conseil d'Etat compte t-il maintenir les places de travail, le savoir-faire, la parfaite connaissance des besoins du milieu médical, la capacité de recherche de solutions optimales pour les établissements de soins de notre canton dans ce domaine spécialisé !
5. Le Conseil d'Etat souhaite-t-il favoriser des synergies entre l'Etat et les EMS, largement subventionnés et poussés à trouver des solutions économiques.

Le 11 mai 2004

Réponse du Conseil d'Etat

Construite en 1980 à Marsens, dans le bâtiment des Services généraux, la BEM, buanderie semi industrielle, est devenue au fil des ans, le partenaire sous-traitant au service de l'Hôpital du Sud Fribourgeois (40 %), de 13 homes pour personnes âgées (35 %), de l'Hôpital psychiatrique (15 %) et d'une quinzaine de divers clients privés ou publics (10 %).

Actuellement, la BEM traite tous les types de linge. Sa production est de 2400 kg de linge sale par jour ouvrable (par comparaison, la buanderie de l'Hôpital cantonal traite 3000 kg par jour tandis que les quelques grandes buanderies de Suisse romande en traitent entre 5000 et 12 000).

L'infrastructure de la BEM est obsolète, la durée de vie des machines est estimée à 2 ou 3 ans au maximum. De fréquentes pannes engendrent des retards et des coûts de maintenance très importants.

Face à cette situation inéluctable, la Direction administrative de l'Hôpital, avec l'accord de sa Commission administrative, a déposé un rapport intitulé « La BEM, hier – aujourd'hui – demain » au mois d'octobre 2003.

En date du 1er décembre 2003 le Conseil d'Etat a pris acte de ce rapport et mis sur pied un groupe de travail, composé de représentants de divers services l'Etat et de membres de la Commission administrative de l'Hôpital psychiatrique cantonal. Ce groupe de travail a été chargé de mener l'étude des variantes présentées dans le rapport d'octobre 2003. En

décembre 2004 ce groupe a rédigé lui-même un rapport. Celui-ci a été soumis à la Commission administrative de l'Hôpital psychiatrique cantonal et en date du 5 juillet 2005 au Conseil d'Etat.

Le groupe de travail recommande au Conseil d'Etat l'adoption des mesures transitoires suivantes :

1. La cessation des activités de base de buanderie (triage, lavage, séchage, pliage) de la BEM à Marsens.
2. La reprise, par la buanderie de l'Hôpital Cantonal de Bertigny, du traitement du linge du HSF et de HPC.
3. Le développement concomitant à Marsens d'une buanderie « ménagère » pour le traitement des habits privés des patients.
4. Le maintien à Marsens des opérations de logistique et de stockage qui ne peuvent pas être effectuées à Fribourg pour une question de manque de surface.
5. La question du linge des homes et des clients privés fera l'objet d'une solution particulière.
6. L'exécution de ces mesures est confiée aux Directions des deux Hôpitaux cantonaux.
7. La constitution rapide d'un nouveau groupe de travail dont la mission sera de déterminer à moyen terme, l'opportunité ou non de la construction et de l'exploitation d'une buanderie cantonale.

La Commission administrative et le Conseil d'Etat estiment qu'une solution à plus long terme devrait être étudiée avant que des mesures transitoires soient prises qui pourraient mettre en question certaines solutions définitives. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a mandaté la Direction SAS de lui soumettre jusqu'à la fin du mois de novembre 2005 une étude de faisabilité d'une buanderie cantonale. Cette étude devra être confiée à une personne extérieure à l'administration cantonale.

Pour assurer le fonctionnement actuel de la buanderie à Marsens tout en évitant de grands frais de maintenance et une perte importante de recettes, l'Hôpital propose d'ailleurs des investissements modestes pour le budget 2006. Ces mesures permettront un maintien de l'activité de la BEM jusqu'à ce qu'une solution définitive et à long terme soit trouvée.

Cela dit, il n'est pour le moment pas possible de répondre aux questions du député Thomet. Le Conseil d'Etat informera les milieux intéressés ainsi que le public dès qu'il sera en mesure de prendre des décisions concernant le futur de la BEM. Le Conseil d'Etat peut cependant rassurer le député Thomet sur le fait qu'il tiendra compte de façon appropriée des intérêts des employés de la BEM, ainsi que des clients actuels.

Fribourg, le 23 août 2005